

L'architecte et la créativité dans la production architecturale en Algérie

Résumé

En raison de sa diversité à travers l'histoire, l'architecture en Algérie est très complexe à estimer. Entre l'antique, le traditionnel, le colonial, le post-colonial et l'actuel, l'identification de l'architecture algérienne est difficile. Les cités numériques dont parle Tahar Djaout¹ ne sont pas le seul dénominateur commun aux cadres d'habitat dans nos villes. L'absence de l'esthétique dans l'environnement bâti est le grand identificateur de l'architecture d'aujourd'hui dans notre pays. Quelque soit la mouvance dans laquelle se trouve l'art et l'architecture, la qualité de la production architecturale est à revoir : en dehors du déchirement identitaire spatial, l'architecture se vide du sens artistique de la définition même de l'architecture. Le beau est un adjectif auquel l'environnement produit en Algérie ne se conjugue pas. L'espace bâti est un simple agencement de bâtiments. La production architecturale actuelle manque de créativité. L'architecte algérien n'en est-il pas responsable ? Pour répondre à cette question ou plutôt, pour réfléchir à cette hypothèse, l'article propose de débattre objectivement la problématique dans notre pays.

Dr. DJEGHAR Aicha
Département
D'Architecture
Université de Biskra
(Algérie)

ملخص:

يصعب تعريف وتحديد ميزات العمارة في الجزائر، وذلك بسبب تنوع أنماطها عبر التاريخ. فهي تتناقض وتتكامل من عهد إلى آخر. وفي عصرنا هذا تشترك فيه ميزة خاصة هي عدم تواجد الأسلوب الجمالي في محيطنا المعماري. إن الأحياء السكنية التي نعلم مدنها لدليل واضح لانعدام الروح الفنية في المنتج المعماري. فالبنائيات التي يصممها المهندس المعماري وينجزها الجهاز العمومي مجرد ترتيب لمجسمات خالية من كل إبداع جمالي وفني. إن العمارة تزوج بين العلم والفن. والإبداع فيها لا يتعارض مع الذكاء. فمن هو المسؤول عن المنتج المعماري الرديئ الذي يعكسه محيطنا. هذا هو السؤال الذي نحاول مناقشته بكل موضوعية في هذا المقال.



**Vue d'un ensemble d'habitat
collectif « Architecture type »**

1. « Si l'architecture en est arrivée à un état de crise fort pénible et dangereux c'est qu'on a pas assez songé à lui faire suivre le mouvement intellectuel et matériel de notre temps » écrit VIOLET-LE-DUC en 1872.²

Plus qu'un politicien, plus qu'un médecin, plus qu'un musicien, l'architecte est le responsable du décor de notre vie. Nos métropoles, nos villes, nos villages, nos quartiers et nos maisons ne s'identifient pas seulement aux modes de vie des habitants, mais aussi à leurs concepteurs les architectes. L'espace modelé que nous vivons et qui nous entoure est l'œuvre de ces derniers. Quelle soit admirée ou méprisée l'œuvre de l'architecte est en permanence objet d'appréciation. De tous les temps le vocable œuvre a été lié à l'action de création. Celle-ci est la capacité de fonder quelque chose qui n'existait pas. Qu'elle soit divine ou humaine, elle est le potentiel combinatoire de l'intelligence et de l'émotion. L'architecture est la composition harmonieuse des fonctions et des géométries dans l'espace. La valeur de l'œuvre est associée à l'impression qu'elle porte dans son expression. En architecture l'impression de l'œuvre est la sensation qu'elle provoque par la fonctionnalité et l'esthétique de son espace.

Face à la production architecturale locale en Algérie, l'œuvre architecturale est loin de se confondre à cette définition. Ainsi on parlera plutôt d'objet architectural plutôt que d'œuvre architecturale ou de création architecturale. Le manque de créativité chez l'architecte et la négligence de son rôle sont à notre sens l'hypothèse majeure à la médiocrité de la qualité architecturale dans notre pays. Cette problématique est au fait, une expression de l'opinion universelle à l'égard de l'architecture d'aujourd'hui. Dans le monde l'architecture n'existe plus. On parle plutôt de « bâtiment » et de « bâtisse » car depuis que le béton a envahi l'espace et que l'art nouveau a prit place l'art de bâtir est un art du passé³. La désintégration entre l'œuvre plastique et l'architecture est à la base de ce conflit qui est au faite, une disposition propre à l'esprit de l'industrialisation et qui se prolonge jusqu'à notre époque. Une époque en conflit avec elle-même. Les qualificatifs en cours tels que « crises », « ruptures », et « violence » n'en témoignent-ils pas ? L'espace urbain en donne la preuve. Des locutions telles que « machine à habiter », « malaise urbain », « centre hypertrophié », sont suffisamment significatives. La ville est le reflet de toute civilisation et l'expression de toute société. La situation anarchique de notre environnement est la projection de l'état névrotique dans lequel vient et évoluent, et le producteur et l'utilisateur de l'environnement.

En Algérie la conception et la réalisation du cadre bâti sont à l'image du processus conflictuel de son existence. L'architecture est dépourvue de toute créativité. Que se soit au niveau de l'aménagement urbain ou rural, du parcellaire ou du plan de masse, du logement ou de l'équipement, la production architecturale est un agencement de constructions plus ou moins fonctionnel. L'aspect esthétique dans cette composition est totalement ignoré. Pour argumenter le manquement à sa profession créative l'architecte renvoie toujours la responsabilité à l'Etat comme étant premier acteur de la production architecturale et de la qualité environnementale. En effet, si l'on doit réfléchir en termes politiques, il est certain que face au contexte socio-économique l'esthétique devient dérisoire. Mais nous architectes, nous professons dans le champ de l'art et de la création. Un architecte se doit d'honorer et de défendre sa vocation quelques soient les contraintes. L'œuvre plastique et l'architecture doivent être indissociables même si l'ambiguïté des rapports entre l'artiste et l'architecte est un phénomène qui demeure en

suspens⁴. De tous les temps l'architecture a évolué dans la politique. Les connaissances et les savoirs en architecture se sont toujours transmis dans la paix et dans le conflit. De la renaissance à l'art gothique, aux mouvements modernes, l'architecture a toujours porté son époque. La crise que vit l'architecture 2000 en Algérie est due à la rupture entre le mouvement de production et le mouvement intellectuel dans ce pays. L'esprit de notre temps n'est guère synthétiquement analytique. Il est critique, il vise à remettre en cause, sans remettre en ordre. Il cherche une identification dans tous les sens sans en savoir le sens. L'architecte algérien doit réfléchir à ce qu'il produit. À commencer par reconnaître dignement ses insuffisances lesquelles sont compréhensibles et explicables. Il est clair que dans l'effervescence des mouvements controversés que vivent les pays en développement et, l'Algérie en particulier, les architectes se laissent devetir, par complaisance ou par abandon, du pouvoir de créativité que leur procure leur profession d'architecte. Tels des confectionnaires de prêt-à-porter les artistes deviennent peu à peu de simples fabricants d'espaces prêts à habiter. Ceux qui réussissent en tant que tels dans leur profession sont peu, et ceux là sont souvent dans un autre contexte qui s'avère plus stimulant que le milieu local. La formation universitaire de l'architecte, la centralisation de la décision politique, les normes de la réglementation, la relation maître d'œuvre et maître d'ouvrage, les contraintes économiques et techniques sont certes les déterminants de la production architecturale, Mais il y a aussi le manque de culture dans l'art et l'architecture chez les producteurs même et dont on ne parle pas franchement. Ainsi le débat à entreprendre, doit s'orienter non pas sur l'esthétique dans le produit architectural mais sur le sens de l'esthétique chez l'architecte.

2. Une méconnaissance dans la culture de l'architecture.

En Algérie l'article 2 de la loi sur l'architecture en Algérie définit l'architecture ainsi : « l'architecture est l'expression d'un ensemble de connaissances et de savoir faire réunis dans l'art de bâtir. Elle est l'émanation et la traduction d'une culture. La qualité des constructions est leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, la préservation du patrimoine et de l'environnement bâti sont d'intérêt public. »⁵. Cette définition associe l'architecture à la dimension culturelle et son interprétation à travers l'espace. La médiocrité de notre cadre bâti ne peut être dans ce cas que le reflet de nos connaissances et savoirs en la matière. En effet le génie de l'architecte se lit dans son oeuvre. Cette limite des connaissances chez nos architectes est due essentiellement à leur éducation dans le domaine. On parle d'éducation et non de formation. Car l'art se cultive dès la naissance. Malgré nos dignes civilisations ancestrales connues pour leurs vocations artistiques, et bien que l'art soit le patrimoine des communs, l'algérien est méconnaissant de l'architecture, et est en majorité inculte des valeurs artistiques universelles. L'architecture vernaculaire dans le sud algérien en dit autrement, me diriez vous ? Certainement ; même les grands architectes ont pris des leçons d'art et de génie civil au M'zab. Mais il se trouve que le savoir-faire des populations est en dégénérescence et est désorienté par le progrès mal acquis et mal utilisé. Dans sa *Psychologie de l'Art* André Malraux, écrit « la culture est faite de tout ce qui permet à l'homme de maintenir, d'enrichir ou de transformer sans l'affaiblir, l'image idéale de lui-même qu'il a héritée »⁶. Les connaissances du citoyen sont en dehors du monde de l'art et de l'architecture. Les problèmes quotidiens de l'habitant ne laissent pas de place à l'art. L'obsession du besoin matériel ôte le sens de

l'appréciation du beau et du bon. Quant à être architecte devient pour beaucoup une profession de gagne-pain. Or, l'architecture est une activité culturelle. Elle éveille l'imaginaire, elle provoque le sensuel, elle transmet l'émotionnel et parle à l'intelligible des hommes⁷. Mentionner dans la loi qu'en effet l'architecture est l'émanation d'une culture et qu'elle est d'intérêt public ne suffit apparemment pas. Faut-il insister plus sur le caractère non marchand de l'œuvre. Il est important de comprendre et de préciser que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, la qualité des espaces publics, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que la protection du patrimoine sont une prestation intellectuelle, culturelle et sociale. N'importe qui concourt à cet intérêt public et que les autorités habilitées à délivrer les autorisations de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt.

3. Une formation universitaire à revoir

Qui est ce qui forme l'architecte ? N'est-ce pas un architecte qui a choisi le métier d'enseignement. L'architecte enseignant n'est-il pas aussi bien responsable que l'architecte professionnel de la laideur de l'espace ? Il est bien vrai que d'une façon générale l'enseignant universitaire souffre de différents problèmes socio-professionnels qui ne le motivent pas et ne l'apprête pas à assurer la formation la plus parfaite. Mais il est surtout question de la charte et des programmes pédagogiques. Pour n'en citer que quelques exemples, le programme officiel enseigné en architecture est dépassé et doit être mis à jour pour une science et une architecture d'aujourd'hui. Dans nos départements d'architecture l'art et le dessin ne sont pas enseignés. Toutes les écoles d'architecture ont bourgeonné des écoles d'art. Chez nous les connaissances sur l'art se résument en un module de l'histoire critique de l'art qui n'est pas actualisé. À l'heure de l'architecture numérique les meilleurs professeurs arrêtent leurs cours à l'architecture post-moderne comme si le temps s'était arrêté là. Le module de l'histoire critique de l'art et de l'histoire et très important pour la formation d'architecte, il nécessite des théoriciens spécialistes de l'histoire de l'art pour pouvoir apprendre aux étudiants le comment et le pourquoi des contextes de l'architecture. Vitruve ne dit-il pas « Il ne s'agit pas de faire prévaloir une forme de l'art sur une autre. Il s'agit de donner à la jeunesse une méthode sûre pour apprécier leurs valeurs respectives. Cette méthode, c'est le raisonnement, c'est l'analyse, c'est la science qui classe et qui choisit après avoir comparé. C'est l'enseignement des moyens pratiques sans exclusion, sans préjugés, sans vaines théories »⁸. Par ailleurs dans l'évolution des technologies, tout semble prédire l'informatisation totale de la production architecturale. À l'heure où de divers logiciels défient, les règles et les rapidos, la CAO (conception assistée par ordinateur) n'est pas enseignée dans les départements d'architecture. Dans nos meilleures facultés la CAO est proposée en cours supplémentaires par des vacataires. Elle est le plus souvent utilisée au stade final dans un projet de fin d'études où l'étudiant, et l'enseignant aussi, sont fascinés devant l'image de synthèse. Or ce n'est pas l'utilisation la plus recommandée de la conception artistique. La conception architecturale est le processus le plus important dans la projection de l'objet architectural, et la méthode de conception est personnelle à chaque architecte, l'apprentissage de l'outil informatique doit servir à compléter la représentation de

l'objet⁹ et non pas devenir l'objet. On pourrait supposer qu'un jour viendra où le logiciel d'architecture permettrait toutes les fantaisies créatives dans la conception et dans la représentation. Ne faut-il pas pour cela avoir le sens de l'émotion pour générer et apprécier la beauté. L'esthétique est un concept et une sensation que seul l'homme perçoit. Par ailleurs, il faut s'arrêter sur la méthode de l'enseignement de l'architecture centrée essentiellement sur le fonctionnalisme dans le projet. Les contraintes d'intégration au site, les conditions climatiques, les limites constructives et les critères économiques sont certes des éléments prioritaires dans la formation à la conception d'un projet architectural¹⁰, mais l'aspect esthétique est tout aussi important. Hélas celui-ci est laissé à la vocation innée de l'étudiant. Il vient en stade de finition de projet, dans le traitement de façades et de représentation graphique. Or comme dans les écoles de « beaux-arts » l'art s'apprend et se cultive. Par ailleurs il faut mentionner un autre aspect pédagogique qui rentre dans tout cet appareillage universitaire producteurs d'architectes et d'architecture. L'enseignement de l'architecture est un processus systémique continu et homogène qui s'exerce en équipe¹¹. Or et dans la majorité des cas il n'y a pas de coopération et d'interaction dans l'activité pédagogique. Chacun travaille indépendamment de l'autre sans se soucier de la qualité du produit final. Moi comme architecte enseignante, et beaucoup d'autres sommes responsables de former plutôt des techniciens de l'architecture plutôt que des artistes de la technique scientifique dans le bâtiment. Nous sommes responsables dans la mesure où nous travaillons ponctuellement et exerçons notre profession dans le regret -pour les plus consciencieux- sans jamais remettre en cause et avec force la charte pédagogique universitaire.

4. Les contraintes réglementaires

Parlons du pouvoir politique qui ne donne pas à l'architecte la liberté d'exercer son génie artistique et vers lequel on revient toujours : Le financement des projets et l'offre d'appel aux études se font toujours dans la précipitation, et nous architectes en convenons. Très souvent le temps attribué à l'étude est limité. L'étude d'architecture qui demande un temps d'un an de recherches est offerte pour quatre mois et est faite en huit mois. Parce qu'il n'y a pas de plan de charges le bureau d'étude doit travailler en se soumettant aux caprices des décideurs. Dans tous les pays du monde le contexte politique est maître. En effet le modèle économique dans lequel l'architecte exerce son métier est le cadre du marché. Les architectes japonais exercent dans un système politique foncier très austère et arrivent à s'affirmer localement. Les architectes européens et américains sont arrivés à même s'imposer dans notre pays. La différence avec nos architectes est qu'ils défendent l'image de l'architecte qu'ils sont tout en défendant le produit architectural qu'ils offrent au commerce. Par ailleurs les architectes exerçant en majorité dans les bureaux d'études et de réalisation nationaux développent des réflexes plutôt de gestionnaires de marché de projets d'architecture que des réflexes d'architectes. Tel que l'a dit J. P. Epron¹² « le caractère polyvalent des connaissances de la profession met les architectes dans une position de coordinateur de projet ». Si cette façon de porter deux blouses déculpabilise ces derniers face aux exigences du marché et de la politique, elle les condamne face à la profession d'architecte. Avoir un pied sur une rive et l'autre pied sur une autre est une posture élastique qui permet de balancer selon les courants de force. Il faut choisir. Être architecte c'est affirmer avec force son architecture. L'autre point justificatif de la

mauvaise qualité de ce que nous produisons est la réglementation imposée. En effet la normalisation du cadre bâti rend le rôle du maître d'œuvre très limité. Il est à noter que depuis les dernières améliorations des normes de dimensions du logement une nette amélioration dans l'urbanisme et l'architecture de l'habitat par rapport au passé s'est faite voir. De nouvelles façades et toitures viennent changer l'environnement sinistre des grands ensembles dans nos villes. L'évolution n'est pas énormes mais encourageante même si le génie créatif par rapport à la réglementation est vite puisé et les contraintes réglementaires reviennent en argumentation. L'élaboration des lois d'urbanisme et d'architecture suppose, de la part des personnes concernées, une grande maturité. Il se trouve que ces derniers ne réagissent pas aux règles parfois aberrantes qui ne servent pas l'architecture et ne défendent pas la profession.

L'absence des organismes de contrôle

La réglementation n'est pas toujours tel qu'on le pense, où plutôt qu'on se le justifie : une contrainte à l'exercice de la profession d'architecte. L'arrêté du 13 avril 1998 propose l'ordre des architectes et nous donne l'occasion de défendre la profession et de veiller sur la qualité de la production architecturale. Au niveau national ou régional l'ordre des architectes souffre de problèmes d'organisation et de gestion. Il se limite à livrer des agréments pour l'exercice de la profession. De même le comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti, organisme institutionnel qui devrait intervenir dans le contrôle de la production architecturale est au fait absent du terrain pour les mêmes raisons. Intervenir sur l'architecture qui se produit demande d'abord la stabilité dans les structures constitutionnelles de contrôle puis de l'audace et de la solidarité chez les élus.

La qualité de l'objet architectural et aussi la qualité des signataires du projet architectural soumis à autorisation de construire devraient faire l'objet d'une vérification par les services instructeurs auprès des instances de l'Ordre des architectes selon des conditions fixées par décret. Donner plus de prérogatives à de tels structures nationales de contrôle améliorerait peut être la production architecturale. Par exemple dans le cas d'une opération de réhabilitation concernant un immeuble dans sa totalité ou un ensemble d'immeubles, situés hors d'un secteur sauvegardé, ou des abords de monuments historiques, ou d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, ou d'un périmètre de restauration immobilière, le projet architectural doit être précédé d'une étude établie par un architecte et visée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement faisant ressortir, outre son potentiel d'usage, ses caractéristiques architecturales intérieures et extérieures dignes d'être conservées et mises en valeur avec son entourage. Un document graphique permettant d'apprécier son insertion dans le bâti environnant devrait être joint au dossier de demande de permis de construire. Cette procédure simple et bien d'autres qu'on devrait intégrer, permettrait de rehausser la qualité de la production architecturale et permettrait de faire réfléchir et travailler beaucoup plus le simple architecte professionnel.

5. L'outil informatique : une imprimerie d'architecture

Pour finir j'aimerais attirer l'attention sur un autre phénomène responsable de l'inhibition du sens créatif dans la qualité architecturale. Bien que je revienne toujours à la conscience professionnelle du maître d'œuvre. L'utilisation de l'outil informatique au niveau des agences d'études d'architecture est abusive. Elle plonge l'architecte dans

une standardisation latente de l'architecture. Pour des raisons de facilité, de gain de temps et de pratique, le supposé artiste constitue consciemment ou inconsciemment un tiroir de modèles standardisés qui se répètent d'un projet à l'autre. Les outils de la technologie bouleversent le monde. Le système numérique permet aux architectes de réaliser les créations les plus fantasques. Et c'est tant mieux, si nous architectes en profitons de cette technologie. Le problème est qu'on n'est pas encore au niveau de la conception numérique de la maison Dietrich de Londres¹³. Nous tâtonnons encore aux applications de l'Autocade et de l'Archicade pour seulement tirer à répétition des plans, des contrats, des cahiers de charges et des devis maladroitement adaptés. Dans le domaine de la création graphique informatisée, l'ordinateur doit dépasser sa qualité d'outil. Il ne doit pas y avoir utilisation d'un outil, mais dialogue avec un partenaire. On devrait se servir de l'ordinateur et de son écran comme d'une fenêtre virtuelle sur le monde que l'on crée¹⁴. La science offre tous les moyens pour extérioriser sa créativité et non pour la freiner en tirant des projets d'architecture adaptés à chaque appel d'offre. En Europe il eut l'époque de l'industrialisation de l'architecture. Ici il y a l'époque de l'imprimerie de l'architecture. Il faut que nos architectes fassent attention à ce phénomène dangereux dans nos bureaux d'études et même dans nos lieux d'enseignement car le phénomène est entrain de se propager silencieusement dans les ateliers des étudiants de fin d'étude devant les enseignants architectes dépassés par les nouveautés des méthodes technologiques et enlacés par les vieilleries des programmes pédagogiques.

Conclusion

En fin de cette intervention, j'aimerais dire que dans tout cet amalgame dans lequel il est difficile de discerner le bien du mal, il est impossible de trancher catégoriquement qui est responsable de l'architecture et de la qualité architecturale dans notre pays. La polyvalence de l'activité implique tout les participants. Néanmoins seul le maître d'œuvre est artiste. Il faut reconnaître que, en tant qu'architectes nous exerçons mal et défendons mal notre profession. Et qu'il est temps pour nous de discuter la question sans complexe. Une remise en cause n'est nullement une reconnaissance d'échec mais un élan pour mieux avancer. Je pense que pour servir au mieux l'architecture nous devons assumer nos responsabilités sans s'efforcer de traduire en mots, ce qui par nature ne se conçoit qu'en termes graphiques. Entre intellectuels bien intentionnés, l'accord est toujours possible. La question est de faire en sorte que dans cette situation les idées s'enrichissent, et que les croyances soient remises en cause pour évoluer et faire évoluer notre environnement dans la beauté de l'art et l'architecture. Tout en reconnaissant la complexité de la profession, et tout en reconnaissant les efforts et les compétences de beaucoup d'architectes algériens, la finalité de cet article n'est pas de donner une réponse à la question, mais de provoquer le débat sur le rôle de l'architecte dans la production architecturale et dans la formation de l'architecte.

Bibliographie:

1. T. Djaout, « Architecte : l'homme invisible » in Habitation, Tradition, Modernité. Algerie 90, ou l'architecture en attente, n° 1, oct 1993.
2. Boudon P. et P. Deshayes., « VIOLET-LE-DUC Le dictionnaire d'architecture », Ed Margada, Bruxelles 1979.
3. Muller J.E., « L'art et le non-art », Ed Aimery somogy, Paris 1970.
4. Black P., « Form follows fiasco, why modern achitecture hasn't worked », Ed Atlantic-little brown 1963.
5. Decret executif n° 94-07 du 18 mai 1994 relatif à la production architecturale et l'exercice de l'architecte. Journal officiel de la république algerienne démocratique et populaire n° 32 du 25 mai 1994.
6. Chevière P., « Dire l'architecture », Ed L'Harmattan, Paris 1999.
7. Ecole d'architecture : quel devenir ? » in urbanisme n° 304 Jan/Fev 1999.
8. « Quel enseignement pour pour l'architecture ? Continuité et ouverture » entretien réuni par J.L. Violeau in urbanisme n° 308, sep/oct 1999.
9. Foura M., « ambiguïté et complexité de la transmission des savoirs architecturaux », in courrier du savoir, université de Biskra, n°3, 2003.
10. Grumbah A., « apprendre la complexité », l'enseignement du projet d'architecture, direction de l'architecture et de l'urbanisme, Paris, 1995.
11. « Art et Architecture, in bilan et probleme du 1% », in exposition, Paris, sept/oct. 1970, catalogue édité par le centre national d'art contoporain.
12. Epron J-P., « l'eclectisme technique », in les cahiers de la recherche architecturale, marseille, n°29, 1992.
13. « Ecole d'architecture : quel devenir ? » in urbanisme n° 304 Jan/Fev 1999.
14. Denés M., « Le fantôme des beaux arts », Ed de la villette, Paris 1999